



Direction des assemblées et des affaires juridiques
Vie Associative

TITRE DU PROJET :
.....
.....
.....

DEMANDE DE SUBVENTION 2026
(date limite de remise des dossiers le 14/11/2025 pour les associations sportives
date limite de remise des dossiers le 09/01/2026 pour les autres associations)

NOM DE L'ASSOCIATION _____

SIRET _____

ADRESSE CORRESPONDANCE _____

MONTANT TOTAL DEMANDE _____

PERSONNE A CONTACTER

• NOM & Prénom _____

• Fonction dans l'association _____

• Tél. port. _____

• @mail _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Thème _____	N° de dossier _____
Dossier reçu le _____	AR le _____
Tiers _____	Montant voté _____
Montant total aides publiques _____	CM du _____
Montant Total budget global _____	Montant subvention 2025 _____
Montant trésorerie _____	Montant subv except 2025 _____
Montant résultat (N-1) _____	Montant résultat (N-2) _____
Montant TOTAL Produits (N-1) _____	Part subvention municipale (%) _____

VILLE D'ARLES
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE 2026
Liste des pièces à fournir OBLIGATOIREMENT

À retourner avant le 14/11/2025 inclus pour les associations sportives

➤ au service des Sports – rue Ferdinand de Lesseps – 13200 Arles (04 90 49 36 85)

À retourner avant le 09/01/2026 inclus pour les autres associations

➤ au service de la Vie associative – Hôtel de ville – BP 90196 13200 Arles (04 90 49 35 34 ou 04 90 49 59 06)

ou par mail à yie-associative@ville-arles.fr

I/DOCUMENTS A REMETTRE DANS TOUS LES CAS :

Les pièces à fournir :

- 1 Le formulaire Cerfa N°12156*06 à remplir **intégralement** et **signer** (⚠ ATTENTION : ce n'est que du prévisionnel)
- 2 La fiche de renseignements sur le **fonctionnement de l'association**
- 3 La charte des valeurs de la République de la ville d'Arles
- 4 Le compte-rendu (procès-verbal) de la dernière Assemblée Générale **signé du Président et du secrétaire**
- 5 Le programme d'activités de l'année au titre de laquelle est demandée la subvention (= programme 2026)
- 6 Le compte-rendu d'activités détaillé N-1 (= rapport d'activités 2025)
- 7 Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'association **valide** (pas de photo)
- 8 Attestation habilitation/délégation de signature (si la personne est différente du représentant légal)
- 9 DAS2 (état des honoraires, vacations... (cf Cerfa 10144*28 : si concerné le remplir / si pas concerné ne remplir que le nom association, signer, dater, barrer en notant « NEANT »)
- 10 Déclaration : frais de représentation & DAS2

Les documents budgétaires du dernier exercice clos :

- 11 Budget réalisé N-1 (2025) ou du dernier exercice clos **signé du Président et du trésorier (à remplir sur le modèle fourni)**
*Pour les associations conventionnées (subventions supérieures à 23 000€), joindre le Cerfa 15059*02 (= compte-rendu financier de subvention)
- 12 PV de l'AG statuant sur les comptes N-1 (2025) ou du dernier exercice clos **signé du Président et du secrétaire**
- 13 Compte de résultat et bilan comptable du dernier exercice clos, révisés par un expert-comptable (si montant total aides publiques > 15 000€ ou certifiés par un commissaire aux comptes si montant total aides publiques > 150 000€ (selon seuils – voir article 7.2 du règlement d'attribution des subventions) **signé du Président et du trésorier.**

II / Documents supplémentaires à remettre pour une première demande ou en cas de modification :

- 14 Récépissé de déclaration ou modification de la Préfecture **ou** la photocopie de la parution au Journal Officiel
- 15 Un exemplaire des statuts signés
- 16 Composition du bureau (liste des membres avec Noms Prénoms, adresse, téléphone, adresse mail) et du Conseil d'Administration
- 17 Copie document INSEE (N° SIRET)

Divers :

- 18 Tout autre document que l'association jugerait utile de porter à la connaissance de la collectivité pour une meilleure lisibilité de sa demande.

III / Cas particulier des associations sportives :

Les associations sportives devront en plus joindre au dossier les documents suivants :

- Le dossier additionnel spécifique aux associations sportives, accompagné des pièces justificatives précisées pour chaque rubrique,
- La rubrique n°6 -projet du Cerfa 12156*06- est à remplir uniquement pour les actions subventionnables identifiées dans le tableau annexé au dossier additionnel (une fiche projet par action).

**TOUS LES DOCUMENTS D'AIDE À L'ELABORATION DU DOSSIER
SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DE LA VILLE**

<https://www.ville-arles.fr/economie/association-economie/subventions>

OU SUR DEMANDE ;

AUPRES DU BUREAU DE LA VIE ASSOCIATIVE

(04-90-49-35-34/04-90-49-59-06)

AUPRES DE LA MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

(04-90-93-53-75)